

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1669

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Neuville-sur-Saône

Objet : Voirie - Projet Corridors bus - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 30 avenue Burdeau et appartenant à la société civile immobilière dénommée Bellegarde

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1669**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Neuville-sur-Saône

Objet : Voirie - Projet Corridors bus - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 30 avenue Burdeau et appartenant à la société civile immobilière dénommée Bellegarde

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

L'opération projets Corridors bus et l'accompagnement de SYTRAL Mobilités dans l'aménagement des voiries et carrefours empruntés par le réseau de bus fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole participe au plan d'action de SYTRAL Mobilités dénommé Performance bus inscrit à son plan de mandat 2021-2026 dont l'ambition est de développer un réseau de bus performant par l'amélioration des conditions de circulation grâce à des aménagements adaptés. Elle intervient dans le cadre de ses compétences énoncées à l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie du domaine public routier métropolitain.

SYTRAL Mobilités a identifié 10 corridors le long desquels les performances des lignes de bus seront améliorées grâce à des aménagements de voirie ou à de nouvelles règles de circulation. L'objectif est d'augmenter l'attractivité et la qualité de service des lignes concernées en garantissant la régularité et en réduisant les temps de parcours. Il a été convenu que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie liés à la réalisation des opérations identifiées, dans le cadre des différents projets Corridors bus, serait réalisée par la Métropole de Lyon qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération. La convention a été approuvée, par délibération du Conseil n° 2021-0638 du 27 septembre 2021.

Dans le cadre du projet Corridors bus sur la Commune de Neuville-sur-Saône, la Métropole doit acquérir la parcelle nouvellement numérotée AI 1216, appartenant à la SCI dénommée Bellegarde.

II - Désignation du bien

La parcelle de terrain nu à acquérir numérotée AI 1216, située 30 avenue Burdeau à Neuville-sur-Saône, est issue de la parcelle de terrain nu cadastrée AI 535. Elle est actuellement aménagée en trottoir et représente une superficie de 160 m².

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis de vente, la parcelle sera acquise, libre de toute occupation, à titre gratuit.

L'emprise à acquérir intégrera le domaine public de voirie métropolitain.

La parcelle cadastrée AI 535 est actuellement exploitée par une station-service Total Energies soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Aussi, afin que la parcelle à acquérir ne soit plus concernée par cette réglementation, la vente sera subordonnée à la déclaration par l'exploitant, auprès de la Préfecture, de la modification du périmètre de l'ICPE.

La direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée AI 1216 d'une superficie de 160 m² située 30 avenue Burdeau à Neuville-sur-Saône et appartenant à la SCI Bellegarde, dans le cadre du projet Corridors bus sur ladite Commune.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 2 500 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O8043.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21 - pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301657-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
